

# Paul Reboulet : 1655-1710 [suite]

Autor(en): **Jaccard, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **32 (1899)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379668>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# PAUL REBOULET

1655-1710

PAR

E. JACCARD <sup>1</sup>

---

## CHAPITRE III

### Reboulet à Bâle.

Pour renoncer à ce poste, P. Reboulet devait obéir à de puissants motifs, car il lançait ainsi le frêle esquif de son existence pastorale sur une mer agitée, semée d'écueils, et sans autre lumière que celle de la foi. Il fut quatre ans à retrouver un port, mais il ne fit point naufrage. Dès que la saison le permit, il partit pour la Hollande, chez son frère David, pasteur attiré et salarié de l'Eglise wallonne et résidant à la Haye avec sa famille. Paul espérait trouver par son entreprise ou bien un poste de pasteur ou quelque autre occupation ou même une pension de Leurs Hautes Puissances. Il fit toutes les démarches possibles ; mais ni ses efforts personnels, ni la recommandation de son frère ne purent aboutir. Il passa toute une année à d'infructueuses recherches. Il ne paraît pas cependant qu'alors il ait songé à prendre du service dans l'armée, comme il en avait eu l'idée en 1691.

A bout d'espoir et de ressources, il revint en Suisse et s'arrêta à Bâle. Les places étaient prises, il est vrai ; mais le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres. La santé de

<sup>1</sup> Voir *Revue de théologie et de philosophie*, livraison de mars 1899, p. 155.

l'un des pasteurs de l'Eglise française, M. De Tournes, était fort précaire ; il n'exerçait qu'avec peine les devoirs de son ministère : il avait besoin d'un aide. Les offres de P. Reboulet furent agréées. Une année durant, il remplaça M. De Tournes dans toutes ses fonctions, bien que sans caractère officiel. Il prêchait à tour avec M. Franconis ; il instruisait la jeunesse, baptisait les petits enfants, visitait les malades et assistait les mourants ; mais on lui faisait sentir qu'il n'avait aucun caractère officiel. On le tenait à l'écart. Ainsi, au temple, les jours où il n'officiait pas, il ne pouvait pas s'asseoir au banc des ministres. Dans ces temps-là c'était une réelle humiliation et Reboulet était homme à la ressentir vivement, bien qu'il ne s'en plaignît point. Il prit patience assez longtemps ; mais au bout d'une année, comme cet état de choses jurait toujours plus avec l'importance réelle de son ministère au sein de la congrégation, il pria le consistoire de le reconnaître comme vicaire officiel de M. De Tournes. Le consistoire accéda à ce désir, tout en faisant la réserve que la question de traitement se débattrait uniquement entre le pasteur et son vicaire et que le consistoire n'aurait pas à s'en mêler. On fit dire en même temps à Reboulet que dans le cas où il y aurait un poste vacant, on lui témoignerait de l'intérêt suivant l'état et les ressources de l'Eglise, à la condition que lui, Reboulet, continuât de se bien conduire et d'édifier l'Eglise soit par sa prédication, soit par sa conduite, « comme il l'a fait jusqu'ici<sup>1</sup>. »

Le protocole rapporte d'ailleurs que M. Reboulet s'est déclaré satisfait de la réponse du consistoire.

Cette réponse était-elle de nature à le contenter parfaitement et d'une manière durable ? On peut en douter. Le fait est que dix-huit mois après, en octobre 1698, il fut rempli de joie en recevant un appel de l'Eglise française de Coire.

Il prévint aussitôt le consistoire qu'enfin il avait « trouvé une Eglise. » De vicaire, il allait redevenir pasteur.

Sa communication surprit peu agréablement les messieurs de Bâle. Ils lui répondirent qu'« on aurait souhaité qu'il restât,

<sup>1</sup> Voir protocole de l'Eglise française de Bâle du 26 avril 1697.

comme on l'avait espéré, et qu'il l'avait donné à entendre par cy-devant, » mais qu'on ne voulait pas empêcher son bonheur. On chargea M. Franconis de lui délivrer un certificat en bonne forme et on lui vota en signe de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus pendant plus de deux ans « un viatique de 20 Rixdalers. »

Voici quelques citations tirées du certificat qui lui fut donné : « Pour rendre justice à respectable Paul Reboulet, Ministre réfugié, cy-devant pasteur de l'Eglise française de Zurich, attestons qu'ayant été invité par M. De Tournes » à l'assister dans son ministère, il l'a fait « près de deux ans et demy à la satisfaction et à l'édification commune de nous et de tout notre troupeau, » « il a rempli notre chaire d'une manière très digne, » « avec diligence, ferveur et zèle, faisant valoir les beaux et riches talents dont Dieu l'a orné. » Il a prêché l'Evangile dans sa pureté de manière « à emmener les âmes prisonnières à l'obéissance de Jésus-Christ ; » il a donné l'imposition des mains, visité les malades, consolé les affligés, « terminé plusieurs différends avec exactitude, avec onction, avec charité. » Ses mœurs ont répondu à ses prédications ; sa vie a été grave, modeste, sage et exemplaire ; « il a prouvé qu'il avait le cœur rempli d'une solide piété, ce qui luy a attiré l'amour, l'estime et la vénération de tous ceux qui l'ont entendu en public et fréquenté en particulier. Nous aurions continué à en jouyr, si par une vocation fixe il n'avait esté appelé à servir un troupeau particulier. » Au bas, la signature des pasteurs et des anciens. Ce certificat est excellent. Cependant il ne faut pas oublier qu'alors on prodiguait volontiers les éloges et qu'on donnait de bons certificats même aux pasteurs qu'on devait renvoyer pour irrégularité de conduite.

Il est probable qu'en allant à Coire Reboulet s'arrêta à Zurich pour voir sa sœur Marie et les amis qu'il y avait laissés. Nous ne savons rien de cette visite, mais nous supposons que l'Eglise française fut pour lui un sujet de tristesse plutôt que de joie, car à ce moment-là le troupeau entendait déjà gronder l'orage qui allait disperser tous les éléments vitaux de la colonie réfugiée.

A Coire, Reboulet trouva une petite Eglise française, organisée vers 1686. Le premier pasteur avait été le ministre Jaques Montoux, qui partit en 1689 pour accompagner Henri Arnaud lors de la glorieuse rentrée. Il avait eu pour successeur immédiat Samuel Perrin, qui y avait été envoyé par Messieurs de Zurich avec de chaleureuses recommandations. En 1688 il y avait à Coire deux cents réfugiés français et piémontais. Avec les personnes instruites de la ville ils formaient un assez bel auditoire, capable d'apprécier les talents d'un prédicateur. Cette assemblée avait été enthousiasmée par l'éloquence du jeune A. Coulan qu'on aurait voulu garder en qualité de second pasteur et de collègue de J. Montoux<sup>1</sup>.

C'est dix ans plus tard que nous voyons Reboulet arriver à Coire. Il n'y resta que huit mois. Le troupeau n'était plus aussi nombreux que jadis, mais en somme il se composait à peu près des mêmes éléments, bien que le nombre des Vaudois pût avoir diminué. Les renseignements précis nous manquent sur le court ministère de Reboulet ; mais il ressort du témoignage qui lui fut donné, que son départ causa à Coire de très vifs regrets. Là comme à Bâle et à Zurich il fut hautement apprécié. Non seulement il avait fait valoir ses talents de prédicateur, il s'était acquis aussi l'estime et l'affection de son troupeau. La petite Eglise déplora vivement sa perte et elle l'exprima de la façon la plus chaleureuse par l'organe de l'Antistès, chef suprême du clergé grison.

On comprend néanmoins sa résolution ; car c'était de l'Eglise française de Bâle que lui vint au printemps de 1699 l'appel le plus honorable.

Depuis son départ, M. De Tournes avait eu pour suffragant un M. Coderc, qui au bout de sept mois déjà était parti pour la Hesse. Le consistoire estimait regrettables ces changements perpétuels et jugea utile d'établir une suffragance plus stable. Dans sa séance du 9 juin 1699 il résolut de donner à M. De Tournes un suffragant officiel, ayant place au banc des pasteurs et voix au consistoire, avec un supplément de salaire de 50

<sup>1</sup> A. Coulan avait été examiné et consacré à Zurich le 3 mai 1688. Voy. *France protestante*, 2<sup>me</sup> édition, vol. IV, p. 776.

livres tournois. On fit immédiatement pressentir Reboulet, qui se montra prêt à revenir à Bâle.

Le 14 juin déjà on lui adressa sa nomination officielle. Après avoir rappelé l'état de santé de M. De Tournes et l'instabilité de ses suffragants, à laquelle il s'agissait de remédier, le consistoire ajoute : « Dans cette vue, monsieur, notre premier but a été de choisir une personne qui eût les dons et les talents propres pour l'édification de notre Eglise. Et nous avons fait pendant quelques années l'expérience de votre ministère au milieu de nous, duquel nous avons été édifiés. Nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour l'y venir continuer. » On l'a fait sonder « et ayant appris par votre réponse que la chose vous serait agréable et que vous accepteriez avec joie notre vocation, » l'Antistès et les Scholarques consultés ayant donné leur approbation, « nous vous appelons aujourd'hui, monsieur, pour venir faire les fonctions de M. De Tournes. » Reboulet aura rang et place au consistoire après les deux pasteurs déjà établis ; on lui promet de lui donner, sans autre élection ni contestation, la première place vacante, M. Franconis gardant la préséance ; puis un salaire de 100 écus blancs ou 300 livres tournois, payés par le caissier de l'Eglise, et sa part des contributions volontaires. « Nous nous promettons beaucoup d'édification de votre ministère et que faisant valoir les beaux talents dont Dieu vous a enrichi, vous les rapporterez au milieu de nous, à la gloire de Dieu et au salut du troupeau qu'il a commis à nos soins. »

Reboulet arriva à Bâle à la fin de juin. Le lendemain de son arrivée il s'assit au banc des ministres. Voici la note vraiment sereine qu'on trouve écrite de sa main dans les « registres de mariage » de l'Eglise française.

« Paul Reboulet ci-devant pasteur à Zurich, vint à Basle pour soulager Monsieur de Tournes, mais ensuite il fut appelé pour être pasteur de l'Eglise française de Coire ; il s'y rendit en octobre 1698. Et enfin Monsieur De Tournes ayant demandé d'être déchargé de toutes les fonctions de la chaire, le consistoire, M. l'Antistès Werenfels et Mess. les Scholarques le rappelèrent de Coire et lui adressèrent leur vocation en juin 1699 ; et de

retour à Basle il y prêcha pour la première fois le dimanche au matin 12 juillet (stile nouveau 1699). Loué soit Dieu. »

On comprend sa joie. Il se trouvait désormais dans des conditions bien plus favorables que jadis. Cette fois-ci, on l'avait appelé ; on lui avait fait une position normale ; il siégeait au consistoire ; il marchait de pair avec ses collègues. En outre son salaire est assuré ; il a des amis, il est entouré de la considération publique et bien placé par conséquent pour déployer ses talents, les ressources variées de sa sympathique nature et le zèle qui l'anime tant pour les victimes de la persécution que pour l'avancement du règne de Dieu.

Il n'y a pourtant que peu d'incidents à relever dans cette nouvelle phase de la vie de Reboulet. Mentionnons d'abord qu'il fit venir auprès de lui sa sœur Marie, restée jusque-là à Zurich <sup>1</sup>. Elle élut domicile à Bâle jusqu'à sa mort en 1716, sauf de 1708 à 1711, où elle demeura de nouveau à Zurich.

En 1706, le frère Daniel vint aussi les rejoindre avec sa femme et ses enfants. On le traita en homme de qualité. Voici ce qu'on lit dans le registre de M. De Tournes <sup>2</sup> :

« Le dit jour (Dimanche 14 nov. 1706) Monsieur Reboulet ayant représenté à la compagnie que Monsieur son frère venant de Hollande avec Madame sa femme et deux de ses filles, il prioit la compagnie de luy assigner à sa dite femme et à ses filles quelques places dans le temple. On luy a accordé les places qu'il a désignées. »

Il devait y avoir bien de la douceur pour eux tous à se trouver réunis. Malheureusement nous ne savons rien de leur vie de famille, ni des relations qu'ils pouvaient avoir avec ceux de leurs parents qui avaient abjuré et qui étaient restés en France.

En dehors de ce cercle de famille, Reboulet jouissait aussi

<sup>1</sup> Son nom figure en 1699 parmi les personnes qui recevaient une pension ; on ne le trouve pas en 1700.

<sup>2</sup> « Registre des principales choses proposées, discutées et résolues dans le Consistoire de l'Eglise françoise de Basle, commencé l'an 1706 (et allant jusqu'en juin 1709). » Tout entier de la main du pasteur Franconis, ce registre contient une foule de détails qui ne se trouvent pas dans le protocole officiel des séances du consistoire. A. Bernus.

de la société de ses collègues, MM. De Tournes, dont il était suffragant, et Franconis. Tous deux étaient de Genève. Un épisode nous autorise du moins à supposer qu'ils s'accordaient entre eux.

En 1701, Franconis et Reboulet demandèrent ensemble et au nom de M. De Tournes que le consistoire les autorisât à prêcher en robe au lieu du long manteau qui était en usage à Bâle. M. Franconis, qui s'était chargé de faire la proposition, présenta à l'appui diverses considérations, disant entre autres que le ministère de la Parole était trop peu respecté, que « notre religion était trop nue » et qu'il y aurait un réel avantage à ce que le prédicateur fût revêtu de cet « habillement vénérable ; » que la robe était dûe au pasteur comme l'épée au gentilhomme, que l'usage en était général, au point que des étrangers, en passage à Bâle, s'étaient récriés en voyant des ministres qui prêchaient en manteau long ; que d'ailleurs l'usage de la robe n'avait rien de contraire à la discipline ecclésiastique. Enfin ces messieurs offraient d'en faire confectionner une à leurs frais. Le tout fut exposé par M. Franconis « avec douceur, honnêteté et modération, » dit le protocole. Peut-être P. Reboulet parla-t-il avec plus de feu que son collègue. On répondit à ces messieurs dans une autre séance que c'était là une innovation sérieuse, longtemps refusée à M. De Tournes et qui avait été un des sujets de dissension avec le ministre Pierre Serres, révoqué en 1696 ; que les chefs de l'Eglise bâloise étaient opposés à l'usage de la robe, que l'on craignait que cette innovation n'en amenât d'autres, puisque les pasteurs de l'Eglise française de Bâle venaient tous du dehors. Dans une troisième séance, après avoir exposé aux ministres tous les scrupules de la compagnie, on leur dit qu'à la vérité on aimerait mieux qu'ils s'abtinssent de faire ce changement, mais qu'enfin, puisqu'ils le désiraient si fort, on leur accordait l'autorisation de revêtir la robe, tout en demandant à Dieu qu'il n'en résultât pas de mal.

Cette histoire de la robe, qui d'ailleurs cadre bien avec l'esprit du temps, ne fut qu'un épisode de moyenne importance dans le ministère de Reboulet à Bâle. Nous ne saurions en conclure que ses vues fussent particulièrement étroites ou qu'il y



eût de la raideur dans son caractère. Loin de là ; Reboulet se distinguait par le naturel ; il était d'une grande liberté d'allures, qui le mettait d'emblée à l'aise dans toutes les situations. Il n'avait rien de pédant ; il entraînait en rapport avec n'importe qui, ne se gênant pas de tendre une main sympathique ou secourable au premier venu. Il avait l'aisance et la dignité du parfait gentilhomme dans le commerce journalier, comme dans l'exercice de ses fonctions. D'un autre côté Iselin relève le profond sérieux de ses sermons de consécration, la richesse et la clarté de ses discours de controverse, la haute éloquence qu'il déployait dans les circonstances solennelles.

On sait qu'en 1703 la principauté d'Orange fut annexée à la France et soumise aux lois concernant la religion réformée. La grande majorité des protestants de la principauté émigra en Suisse et de là dans les pays du Nord. C'est à Bâle au printemps de 1704 qu'ils se réunirent pour s'embarquer sur le Rhin. Ce départ eut un caractère émouvant. Plusieurs centaines d'Orangeais étaient rassemblés sur la berge ; mais tous ne pouvaient pas s'embarquer. Il y en avait que l'âge, la maladie, les infirmités contraignaient de rester en Suisse, ensorte qu'à tous les autres sujets de tristesse et d'angoisse se joignaient pour plusieurs de cruelles séparations. Une fois les adieux faits, les barques occupées, en présence de ces pauvres gens deux fois exilés, privés de leurs biens, allant au péril de leur vie et à travers toutes sortes de dangers mendier au loin un asile, Reboulet debout sur la rive au milieu de la multitude prit la parole. Il sut trouver des accents assez vrais pour ramener les pensées de tous dans la ligne des pensées divines et il termina par une ardente prière, dans laquelle au nom de toute l'assemblée il recommanda à la protection de Dieu soit les partants soit les malheureux qui se voyaient enchaînés au rivage. Dans sa simplicité, cette scène fut, selon le témoignage d'Iselin, d'une incomparable grandeur.

Reboulet avait la note juste ; sa parole était persuasive. Iselin en cite plusieurs exemples. Il raconte entre autres qu'un Savoyard, d'ailleurs indifférent, fut amené à la foi évangélique par des entretiens avec Reboulet. Il parle aussi de la conversion

d'un criminel que Reboulet disposa à avouer son forfait et à accepter le supplice de la roue avec soumission en mettant sa confiance dans la grâce de Dieu.

Reboulet unissait à une vivacité parfois excessive une grande aménité envers chacun. Son commerce avait beaucoup de charme ; sa conversation était enjouée et intéressante. Il possédait ses auteurs, anciens et modernes, sur le bout du doigt et les citait à propos. Il parlait bien, avec chaleur, avec abondance, mais il s'entendait aussi à faire parler ses interlocuteurs. Il avait l'esprit curieux, le don de l'observation, un goût prononcé pour l'étude de la nature et pour l'art. Dans un de ses ouvrages, il parle de la terrasse de la cathédrale de Bâle et de son panorama en homme que ne laissent pas indifférent les beautés de la nature. « Notre promenade fut agréable. Nous allâmes sur une haute terrasse d'où nous découvrions une campagne fort étendue, le long du Rhin, remplie de beaux hameaux, entre des vignes bordées d'agréables bocages. Les montagnes qui terminent la plaine, s'élevant peu à peu comme un vaste amphithéâtre, sont couvertes de bois de haute futaie et forment une perspective très variée et très divertissante. Quelques gens de lettres s'entretenaient sur cette terrasse<sup>1</sup>. » On voit ailleurs dans le même ouvrage que Reboulet appréciait hautement l'œuvre artistique de Jean Holbein.

Relevons enfin la modestie et le parfait désintéressement de Reboulet. Il redoutait avant tout les compliments et les écartait de la manière la plus sérieuse, donnant à entendre, dit Iselin, combien il se sentait plutôt digne de répréhension. Tout ce qu'il possédait était à la disposition des indigents, en premier lieu à celle des membres de sa famille, quels qu'ils fussent. On voit d'après ces renseignements trop incomplets que Reboulet faisait honneur aux Eglises réformées de France et à leur clergé.

La plupart des traits de caractère que nous venons de relever dans Reboulet sont tirés, comme nous l'avons dit, de l'éloge du pasteur défunt que le professeur Iselin prononça dans une séance académique, quelques semaines après sa mort. Au

<sup>1</sup> Voir *Entretiens sur les saints ajoutés*, etc., chap. XI. Cologne, chez Pierre André, 1705.

travers du latin, on sent la douce et pénétrante clarté d'une amitié profonde. Bien qu'appartenant à des nationalités très différentes, ces deux hommes se comprenaient. Beaucoup de choses devaient les séparer; mais ils se rencontraient dans une commune piété, dans l'amour de tout ce qui est bien, beau et vrai, en un mot, sur le terrain des préoccupations élevées. Cette amitié me semble être un des plus sérieux témoignages qu'on puisse invoquer en faveur de Paul Reboulet.

Il nous reste à faire mention de son activité littéraire, de ceux du moins de ses ouvrages dont nous avons connaissance. Si nombreuses que fussent ses occupations, Reboulet trouva néanmoins le temps d'écrire. Dans les premières années de son exil, il avait déjà publié un opuscule sous le titre de *Réflexions sur la lettre d'apostasie de M. Gilbert*<sup>1</sup>, brochure dont l'auteur du *Voyage en Suisse* parle avec éloge, mais que nous n'avons pu nous procurer. A Zurich aussi, il avait publié en 1693 des *Pensées sur le rétablissement des réfugiés en France*<sup>2</sup> et à Bâle il donna en 1704 un *Essai de controverse*, deux ouvrages que nous n'avons pas su trouver.

En 1705, il publia ses *Entretiens sur les saints ajoutés et sur la décadence des nouveaux miracles*, ouvrage qui est à la bibliothèque de Bâle. Ce petit livre reproduit des entretiens ou dialogues qui auraient eu lieu dans cette ville entre un curé honnête homme et un protestant. Celui-ci entreprend de prouver au curé combien est ridicule l'adoration des saints, tant nouveaux qu'anciens. Ces messieurs discutent de la façon la plus courtoise. Le huguenot traite galamment son interlocuteur tonsuré, et ce dernier, de bonne maison, bien élevé, causeur agréable, défend la cause des saints en homme du monde qui met l'opinion des honnêtes gens plus haut que les superstitions romaines. Il ne s'irrite point du ton badin ou même ironique de son adversaire; celui-ci prend à tâche de lui prouver que lui, monsieur le curé, ne voudrait pas pour tout au monde être dans la condition des saints, tels que les fait l'Eglise romaine. Le huguenot rappelle que l'exemple des grands saints, Benoît,

<sup>1</sup> Villefranche, 1686.

<sup>2</sup> Cologne, 1693.

Catherine de Sienne et d'autres, est abandonné, que leur conduite est impossible, leurs pratiques sans aucune efficace, que leurs prodiges sont remplacés par de prétendus miracles prônés dans les livres de dévotion contemporains<sup>1</sup> et dont le récit est à dormir debout.

De son côté, le curé reconnaît franchement la puérité de ces histoires simplistes ; il ne se fait pas faute d'enchérir sur les joyusetés du huguenot en faisant lui-même la remarque que les saints sont susceptibles et vindicatifs ; qu'en exaltant les uns on court risque de se faire de leurs concurrents des ennemis personnels. Tout en discourant, ces messieurs arrivent sur la terrasse de la cathédrale et c'est là qu'à propos des innombrables sacrements de l'Eglise romaine le huguenot termine le premier l'entretien par le récit burlesque d'un dialogue entre saint François d'Assise et saint Bruno, qui se haïssent cordialement l'un l'autre.

Le lendemain, la conversation roule sur la dévotion machinale et la perte du sentiment de la responsabilité, sur le tort que les nouveaux saints font aux anciens et l'excès de dévotion pour les papes. Le curé avoue qu'en lisant la messe on ferait mieux de sauter tous les noms des saints, que dans l'origine on n'invoquait pas ; qu'il y a des abus dans la dévotion témoignée aux reliques, dévotion augmentée par la crainte que les saints ne se jaloussent les uns les autres. La conclusion du livre est que les protestants ont trop découvert les impostures et trop décrié le trafic des reliques, l'eau bénite, etc., pour que ces choses puissent encore jouir de quelque crédit.

Aujourd'hui ce traité de controverse n'offre guère d'intérêt. La discussion ne va pas au fond des choses ; le ton en est aussi trop constamment badin. L'honnête homme de curé n'a ni vigueur ni sérieux dans la réplique. Cependant Reboulet n'en avait pas moins des convictions mûries et de fortes pensées sur l'état et les procédés de l'Eglise romaine. A cet égard c'est surtout la préface de ce petit écrit qui est digne d'être lu. On y dit fort bien que la lecture d'ouvrages tels que

<sup>1</sup> Voir *Histoire des saints par le jésuite Ribadeneira*, éd. de 1700, et le *Prato florito du capucin Valerio*, ouvrage alors récent.

*l'Histoire des saints* et le *Prato fiorito*, lecture approuvée et recommandée dans l'Eglise romaine, fait de la pratique romaine une « religion fabuleuse, » puisque jamais l'Eglise papale n'a condamné de pareils abus. « Y a-t-il quelqu'un, dit Reboulet, dans cette communion, qui ait parlé aussi fortement contre ces fadaïses que le corps entier de cette Eglise a parlé et parle contre l'Ecriture sainte ? » Ceux qui ont essayé de parler l'ont fait « sans fruit, tant l'Eglise romaine se plaît au mensonge. » A ceux qui objectent que Rome retient la parole de Dieu, Reboulet répond avec finesse : « Oui, comme les adorateurs du veau d'or à Dan et à Béthel. » Sans doute Rome ne nous contraint pas de croire à toutes ces choses, mais elle est aussi prête « à faire de grandes promesses qu'à les violer. » En réalité elle fait de ses saints des dieux. Reboulet considère comme évident que Dieu a livré l'Eglise romaine à un esprit d'étourdissement et de réprobation, et il en conclut qu'il ne suffit pas de plaindre les catholiques-romains, mais qu'il faut, comme Elie, se moquer ouvertement de ces fables, de ces nouveaux « saints » ajoutés, de leurs miracles et du culte qui leur est rendu. Voici la conclusion de cette préface à l'égard de l'Eglise romaine, qu'il n'espère pas convaincre : « Elle est incapable d'ouvrir les yeux, du moins dans les lieux où elle a éteint la lumière de la Réformation. Ses plus grands docteurs (Du Peron, Arnaud, Bossuet) n'ont employé leurs talents que pour résister avec art à la vérité, pour retenir les âmes dans l'erreur. Ces messieurs n'ont jamais recherché la vérité et leurs peuples, bien aises d'être trompés, ont haï la lumière et enfin l'ont éteinte chez eux ; et leur crime approchant du blasphème contre le Saint-Esprit, m'a comme ôté toute espérance de les voir revenir de leur étrange aveuglement. » Chacun pourra constater à quel point cette appréciation est restée actuelle.

La popularité de Reboulet à Bâle paraît avoir été fort grande. Ses succès oratoires étaient indiscutables. En 1709, à la mort du pasteur Franconis, le consistoire le nomma, d'emblée, pasteur titulaire et crut pouvoir se dispenser des formalités ordinaires, puisqu'il s'agissait du suffragant officiel de M. De Tournes. C'était un excès d'enthousiasme. Les autorités ecclé-

siastiques de la ville infligèrent un blâme au consistoire, cassèrent l'élection et en exigèrent une nouvelle. Notons pourtant que cette rigueur formaliste n'était point dirigée contre la personne du candidat ; la seconde élection ne fit que confirmer avec éclat l'appel trop spontané de l'Eglise française et de son consistoire.

Pendant huit mois, Reboulet fut seul pasteur officiant, chargé de tous les services. Il s'acquitta de ses multiples fonctions avec plus de zèle que jamais et déploya toute la richesse de son talent. On fut frappé de la souplesse et de la vigueur de son esprit. Le troisième dimanche de septembre 1709, jour du jeûne, il prêcha trois sermons différents, lut toutes les prières et fut en tout huit heures en chaire. Dans la lettre d'appel adressée par le consistoire en janvier 1710 à un candidat neuchâtelois, on lit, à propos de Reboulet : « Notre très cher et digne pasteur, qui a des dons admirables pour la prédication. » Ce candidat, fils de l'illustre Osterwald, vint en effet à Bâle prendre la place de suffragant de M. De Tournes ; mais il n'eut pas longtemps l'avantage de voir et d'entendre son éminent collègue. A la fin de mars, Reboulet tomba malade. Il crut d'abord à une légère attaque de fièvre ; il prêcha encore les 27 et 30 mars, bien qu'avec moins de force qu'à l'ordinaire. Au bout de peu de jours, le cerveau et la langue se trouvèrent embarrassés et il rendit le dernier soupir le 13 avril 1710 après avoir édifié les siens par la douceur et le sérieux de sa piété. Il avait auprès de lui dans ses derniers moments sa sœur Marie et son frère Daniel, qui était établi à Bâle depuis 1707.

Les funérailles de Reboulet témoignèrent de l'estime et de l'affection générales qu'il s'était acquises. Voici ce que son jeune collègue Osterwald écrivait dans le registre de l'Eglise française de Bâle : « Spectable Paul Reboulet, Pasteur de l'Eglise Française de Basle, depuis juin 1699, après avoir joui d'une bonne santé, et servi ce troupeau comme il convient à un ministre de Jésus-Christ pendant environ onze années, rendit son âme à Dieu le Dimanche des Rameaux 13<sup>e</sup> avril 1710. Son corps fut enterré dans le temple le Mardy suivant à 2 h. après-midy, le sermon funèbre ayant été fait par Jean Rodolphe Os-

terwald, pasteur, dans une grande assemblée, de l'Université en corps, de presque toute l'Eglise françoise, et d'un grand nombre de personnes considérables de la Bourgeoisie. Le bienheureux deffunct a été fort regretté, et on a rendu à sa mémoire ce qui est du à celle des Justes et des Droituriens. »

Quelques semaines après, il y eut à la mémoire de Reboulet une assemblée extraordinaire des membres de l'Université, où le professeur Iselin fit officiellement l'éloge du défunt. Ecrite dans le style pompeux des discours académiques, l'oraison funèbre d'Iselin trahit néanmoins l'émotion d'une vive amitié et une réelle admiration pour les talents, l'esprit et surtout le caractère chrétien de Reboulet. En la lisant on reconnaîtra qu'à Bâle aussi bien qu'à Coire et qu'à Zurich ce représentant du grand refuge avait fait honneur à la foi chrétienne, au ministère évangélique et aux saines traditions des Eglises réformées de France.

---

#### NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LA FAMILLE REBOULET<sup>1</sup>

1. **Jean Reboulet**, notaire royal à *Saint-Agrève*, en Vivarais, décéda antérieurement à 1564.

2. Son fils, maître **Estienne Reboulet**, réfugié à *Genève*, y était régent au collège lorsqu'il fut admis à la bourgeoisie de cette ville, le 25 décembre 1564<sup>2</sup>.

3. C'est sans doute le fils du régent que nous trouvons, dix-sept ans plus tard, étudiant à *Genève*, où il est inscrit, le 11 juin 1581, sur le Livre du recteur, sous le nom d'**Etienne Reboulet**, du Vivarais<sup>3</sup>. Je suppose que ce sera lui qui devint, à la fin du sei-

<sup>1</sup> Ces notes ont été rédigées par M. le prof. A. Bernus, qui les a mises obligeamment à notre disposition.

<sup>2</sup> « 25 déc. 1564. M<sup>e</sup> Estienne Reboulet, régent au collège, fils de feu Jehan Reboulet, luy vivant notaire royal, de Saint-Agrève, en Vivarais. » (Archives de Genève. Livre de bourgeoisie. Arnaud, II, 364.) Cet article ne figure pas dans la belle publication de M. Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, 1897.

<sup>3</sup> « 11 Jun. 1581. Stephanus Reboletus, Vivariensis. » (Livre du recteur, p. 30 Repr. dans Arnaud, *Histoire des protestants du Vivarais*, II, 390.)

zième siècle ou au commencement du dix-septième siècle, pasteur de *Tournon-lès-Privas*. En 1596, lors du synode provincial de Saint-Fortunat, il n'y avait point de pasteur du nom de Reboulet en exercice dans la province (cf. Arnaud, I, 221), tandis que la liste des églises dressée en 1603, lors du synode national de Gap, indique pour *Tournon-de-Privas* : *Reboulet* (cf. Aymon, I, 290 ; Quick, I, 255 ; Haag, X, 271), malheureusement sans donner son prénom ; ce prénom n'est pas indiqué non plus à propos de la conférence de Meysse, en 1607, à laquelle Reboulet assista avec ses collègues du colloque du Pouzin. (*Bulletin* t. 35, p. 371 ; Read, *Chamier*, p. 463 ; Arnaud, I, 542.) M. Arnaud, qui l'inscrit fort justement sans prénom dans la notice qu'il lui consacre (t. I, p. 678), l'appelle ailleurs (I, 613) *Pierre Reboulet père* (pour le distinguer de son fils, Pierre Reboulet), sans dire où il a trouvé ce prénom, qui m'est suspect. M. Arnaud indique (I, 613 et 678) son ministère à *Tournon-lès-Privas* comme embrassant les années 1603 à 1637, ce qui m'étonne, parce que, en 1620, la liste des églises dressées pour le synode national d'Alais ne mentionne aucun Reboulet<sup>1</sup>, et l'église de Tournon n'y figure même pas (Aymon, II, 231 ; Haag, X, 333. Quick ne donne pas cette liste) ; par contre, en 1626, dans la liste dressée pour le synode national de Castres, Tournon-lès-Privas est indiqué comme ayant pour pasteur Jacques Decanchet (Aymon II, 430 ; Quick, II, 239) ou De Conches (Haag, X, 333), et un seul Reboulet est en activité dans la province, savoir *Pierre Reboulet* (Quick, II, 239 écrit : *Peter Reboult*), qui est pasteur à Saint-Vincent. (Aymon, II, 430, et Quick, II, 239, ont mis par erreur : *Vivarez* ; Haag, X, 233, met *Saint-Vincent* ; Arnaud, I, 620, 679 et I, 10, dit : *Saint-Vincent-de-Barrès*.) Or il s'agit là, bien certainement, du jeune pasteur Pierre Reboulet, non de son père ; je suppose que ce dernier était retiré du ministère, ou mort, avant l'année 1620.

4. Venons-en donc au fils de ce premier pasteur de Tournon-lès-Privas (quel que soit d'ailleurs le nom de ce dernier, Etienne, Pierre ou autre).

**Pierre Reboulet** naquit à *Chomérac* (qui était peut-être alors annexe de Tournon) le 12 août 1600, fit ses études à *Genève* et à *Die*, et fut reçu au ministère en 1625. (*Bulletin*, t. 28, p. 465 sq. —

<sup>1</sup> Aymon, II, 160, mentionne il est vrai un appel à ce synode par un Reboulet ; mais il a commis une erreur de nom ; il s'agit d'Isac Bolet, ancien pasteur de Vergèse et Codognan. (Quick, II, 18, l'appelle Boulet.)



Arnaud, I, 679, et II, 41.) C'est de lui que nous avons parlé ci-dessus comme mentionné sur la liste de 1626 ; il était pasteur à *Saint-Vincent-de-Barrès*, où il resta jusqu'à ce que, en 1636, il devint pasteur à *Tournon-lès-Privas*. (Arnaud, I, 620 et 679.) — La liste dressée en 1637, pour le synode national d'Alençon, ne mentionne qu'un seul Reboulet (sans prénom), et cela comme pasteur de Tournon-lès-Privas. (Aymon, I, 1<sup>re</sup> partie, p. 297 ; Quick, II, 377 ; Haag, X, 346. — Arnaud, I, 621, cite une lettre de 1647, signée Pierre Reboulet, pasteur à Tournon.)

Arnaud (I, 613 et 679) indique l'année 1660 comme terme des fonctions de Pierre Reboulet à Tournon, et rappelle (I, 438) qu'il y eut un premier arrêt, du 30 septembre 1664, défendant aux protestants de demeurer à Tournon ; néanmoins je suppose que le culte continua à y être célébré (peut-être avec intermittences) et que Reboulet fut toujours le pasteur de cette Eglise jusqu'en 1669 ; car ce n'est qu'alors (par arrêt du 5 août 1669 ; Arnaud, I, 397 et 612) que le temple fut démoli ; et l'année suivante, un arrêt du 19 novembre 1670 vint terminer toutes les contestations en interdisant à nouveau aux réformés d'habiter à Tournon.

Pierre devint pasteur d'*Ajoux*, où il resta de 1670 à 1685, en ayant, de 1681 environ à 1683, son fils Paul pour aide (Arnaud, I, 617 et 679). Vieux, aveugle dès 1681 et infirme, il ne put réussir à sortir de France lors de la Révocation ; soigné tendrement par sa fille Marie, il mourut (probablement à Chomérac) le 18 février 1686, comme le raconte la touchante lettre écrite du Vivarais le 23 février 1686, insérée par La Brune dans son *Voyage en Suisse* (et reproduite dans le *Bulletin*, t. 28, p. 464 sq., et en partie dans Arnaud, II, 40 sqq ; voy. aussi Arnaud, *Scènes et récits du désert*, Toulouse, 1889, p. 37 sqq.).

Pierre Reboulet avait eu de sa femme, *Paule de Mercier*, plusieurs enfants ; l'existence de quatre fils, tous pasteurs, et de deux filles me paraît nettement constatée. Voici les indications qui me font admettre que les quatre pasteurs subséquents portant le nom de Reboulet étaient tous des fils de Pierre :

La liste dressée en 1660 pour le synode national de Loudun indique deux Reboulet en activité dans le Vivarais : 1<sup>o</sup> Notre Pierre Reboulet est inscrit, comme pasteur de *Tournon* et annexes, sous la désignation fort claire de *Reboulet père*, pour le distinguer de : 2<sup>o</sup> son fils Alexandre, pasteur à *Chomérac* et annexes, qui est dit : *Reboulet fils*. (*Bulletin*, t. 15, p. 522.)

Treize ans après, au synode provincial tenu à Vals, le 11 septembre 1673, il y a trois pasteurs du nom de Reboulet, le père et deux fils (Haag, V, 520) :

Savoir, *Reboulet père*, pasteur à *Ajoux* ;  
*Reboulet aîné*, pasteur à *Chomérac* ;  
 et *Reboulet puiné*, pasteur au *Pouzin*.

Enfin, cinq ans plus tard, au synode provincial tenu à Vernoux le 21 octobre 1678, les Reboulet sont au nombre de quatre (Haag, V, 520) ; cette liste, moins précise que la précédente, n'ajoute au nom de famille aucun qualificatif ; mais nous en savons désormais assez pour nous y retrouver : 1<sup>o</sup> Reboulet, *pasteur à Ajoux*, c'est le père, Pierre ; 2<sup>o</sup> le *pasteur de Chomérac* est son fils aîné, Alexandre ; 3<sup>o</sup> le *pasteur de Champeirache* est le second fils, que nous avons vu précédemment au Pouzin, et dont je ne sais pas le prénom ; 4<sup>o</sup> enfin le quatrième, *pasteur de Saint-Voy*, est un troisième fils de Pierre, notre Paul. En outre, nous savons par plusieurs documents postérieurs (entre autres par le testament réciproque de Marie, Paul et Daniel, en 1689), qu'un frère plus jeune de Paul, *Daniel*, qui n'était que proposant lors de sa sortie de France, devint pasteur par la suite.

Au synode provincial de Vallon, le 26 novembre 1681, nous ne trouvons mentionnés que deux pasteurs Reboulet, savoir : 1<sup>o</sup> celui de *Chomérac*, et 2<sup>o</sup> à *Ajoux*, *Reboulet fils*, qui est certainement notre Paul, devenu suffragant de son père octogénaire, aveugle et ne se rendant plus aux synodes (Haag, IX, 376) ; celui de Champeirache est mort ou retiré du ministère.

Reprenons maintenant, chacun à part, les divers enfants de Pierre Reboulet :

5. **Alexandre Reboulet** était en 1657 pasteur de l'église de *Saint-Vincent-de-Durfort* ; il fut délégué par cette église au synode provincial réuni à Vernoux le 24 avril 1657, dont il fut nommé secrétaire. (Haag, V, 520. D'après Arnaud, I, 620 et 679, il s'agirait de l'église de *Saint-Vincent-de-Barrès*, ce qui me paraît moins probable.) Dès 1659 il devint pasteur de l'importante église de *Chomérac*, où il travailla d'abord avec un zèle qui lui attira des difficultés en 1664 (Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, III, 614 sq. ; et pièces justificatives, p. 482 ; Arnaud, I, 465 et 619). Son ministère y dura non seulement jusqu'en 1681 (comme semble le croire M. Arnaud, I, 618 et 679), mais jusqu'en 1685, car *Reboulet aîné* était encore pasteur de Chomérac lorsque, le 23 fé-

vrier 1685, l'exercice y fut interdit et le temple condamné. (*Bulletin*, t. 34, p. 127 ; cf. Arnaud, I, 379 et 618.) Reboulet ne fut pas inquiété personnellement, hélas ! et continua à demeurer à Chomérac jusqu'à sa mort, car en 1686 il abjura et reçut une pension du roi de 400 livres. (*Bulletin*, t. 32, p. 409 ; Arnaud, I, 679.)

Alexandre Reboulet avait épousé, le 23 mars 1672, *Jeanne de Latour*, fille de Charles de Latour, sieur de Lagarde, de Chomérac (Arnaud, I, 679). Il se pourrait que ce soient deux de ses fils, qui n'auraient pas apostasié comme lui, que l'on retrouve à Bâle, savoir :

5. a) **Louis Reboulet**, de Chomérac, en Vivarais, perruquier, qui figure le 18 novembre 1708 comme parrain dans l'église française de *Bâle* ; de même que, le 6 janvier 1709,

5. b) **François Reboulet** (sans indication d'origine), aussi perruquier.

6. . . . . **Reboulet**. Le nom du second fils de Pierre Reboulet m'est inconnu, comme à M. Arnaud ; ce dernier nous apprend qu'il était proposant en 1669, et devint la même année suffragant du pasteur Jean de Tournes (le futur pasteur de Bâle et là collègue de Paul Reboulet) au *Pouzin* : de 1670 à 1671 il est pasteur à *Châteauneuf-lès-Vernoux*, en 1673 au *Pouzin*, et de 1673 à 1678 à *Champérache*. (Arnaud, I, 599, 622 sq., 624 et 679.) Je ne sais quel fut son sort dès lors ; en tous cas en novembre 1681 il n'est plus dans son église, à laquelle le synode provincial de Vallon donne pour pasteur Isaac Suchier-de La Parre, admis au ministère dans ce même synode. (Haag, IX, 376.)

7. Le troisième fils de Pierre Reboulet, **Paul Reboulet**, est né à *Privas* le 19 février 1655 (Haag, VIII, 396) ; après avoir fait ses études à *Die*, il fut admis au ministère en 1677, et nommé la même année pasteur à *Saint-Voy*, où l'exercice fut supprimé et le temple condamné en mars 1679. (Benoit, IV, 373 ; Arnaud, I, 398 et 594 sq.) Dès lors, il fut suffragant de son père (non à *Tournon*, comme le dit par erreur Haag, VIII, 396) à *Ajoux* (Arnaud, I, 617 et 679 dit : de 1681 à 1683), et dut s'enfuir en 1683, pour avoir prêché dans des lieux où l'exercice était interdit. Il me paraît évident que M. Arnaud (I, 479, et par conséquent aussi I, 502) attribue par erreur à *Daniel Reboulet* les choses qui ne peuvent s'appliquer qu'à son frère *Paul* ; le premier, n'étant que proposant, ne pouvait avoir encore de « lieu ordinaire de son exercice, » ni distribuer la sainte cène ; d'ailleurs, plusieurs des pasteurs dont il est question

là sont justement compris dans la liste des réfugiés de Genève de novembre 1683, qui mentionne Paul et non son frère.

Paul aurait-il encore exercé le ministère dans une troisième église du Vivarais ? comme pourrait le faire supposer la manière dont les magistrats genevois le mentionnent, en novembre 1683, dans la liste qu'ils dressèrent officiellement, avec beaucoup de soin et avec le concours de Sagnol (La Croix), des réfugiés arrivés récemment à Genève, liste dont copie fut envoyée à Berne et à Zurich : « M. Paul Reboulet, pasteur de l'église du *Pon*, âgé de trente ans, ayant prêché dans des lieux interdits. » (*Bulletin*, t. 19, p. 310; Douen, *Pasteurs du désert*, I, p. 109.) Je ne pense pas qu'il puisse être question de l'église de *Saint-Pons*, puisque l'exercice y était supprimé déjà en 1675 (Arnaud, I, 645); et, comme dans les documents de Zurich et de Bâle il n'est jamais question que de son ministère à Saint-Voy et à Ajoux (sauf une nécrologie, à Bâle, où il est dit à tort qu'il fut suffragant de son père à Tournon-lès-Privas, au lieu d'Ajoux, ce qui a induit Haag en erreur), je pense que l'église du *Pon*, dans la liste de Genève est le résultat de quelque erreur de copiste ou autre, et qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

Je ne poursuis pas plus loin l'histoire de Paul Reboulet, qui fait le sujet de l'article ci-dessus.

8. **Daniel Reboulet** est le quatrième fils de Pierre, et naquit à Chassagnes, près Privas. Je suppose que c'est lui qui, au témoignage de Haag (VIII, 396), étant encore proposant, sortit de France; c'était peut-être vers le même temps que son frère Paul; mais peut-être aussi avant. Arnaud (II, 375) l'indique comme réfugié à Genève, parmi « les réfugiés du mouvement insurrectionnel de 1683; » mais, comme ce renseignement provient évidemment (vu les noms qui l'accompagnent) de la même source que j'ai dû rectifier plus haut, et dans laquelle il ne pouvait s'agir que de Paul, je n'en tiens pas compte ici. En 1684 Daniel est assisté sur *terres bernoises* (Moerikofer, p. 424). En janvier 1688 il fut consacré dans l'église française de Bâle par le pasteur Jean de Tournes<sup>1</sup>. En 1689 nous le trouvons à Zurich, auprès de son

<sup>1</sup> « Ce dimanche 15 janvier 1688 le sieur *Daniel Reboulet, dit La Sablière*, de *Chassagnes*, près de Privas, en Vivarés, a reçu l'imposition des mains. » (Registre de l'imposition des mains de l'église française de Bâle, p. 63) — Arnaud l'appelle toujours Daniel Reboulet *dit Salière*; le registre de Bâle écrit très nettement : *dit La Sablière*; lequel des deux a raison ?

frère Paul et de sa sœur Marie, avec lesquels il signait, le 15 avril 1689, un testament mutuel.

Peu après, il se rendait aux Pays-Bas et y obtenait, encore dans la même année 1689, une pension de 250 florins attribuée jusque-là au pasteur réfugié Théophile Arbussy, qui venait de mourir; après son mariage elle fut portée à 400 florins. S'étant fixé à *La Haye* en 1693, il obtenait le titre de « pasteur des nobles. » (*Bull. wallon*, I, p. 131; *Bull. du prot. fr.*, 37, p. 473 et 477.) Il avait épousé une Hollandaise, *Marie-Marguerite van der Poel*, fille d'un pasteur fort bien en cour pour avoir sauvé la vie, en 1691, à Guillaume III. (Herzog, *Adumbratio eruditorum Basiliensium*, p. 114.) En octobre 1698, une association fondée à Londres en vue de créer une colonie de réfugiés français en Floride offrait à Reboulet de la représenter aux Pays-Bas et auprès des autres états protestants du continent; mais il semble avoir refusé de s'occuper de cette entreprise, qui échoua piteusement. (*Bulletin*, t. 39, p. 142 sq.)

En 1706 il revint, avec sa femme et deux filles, se fixer à *Bâle*, où sa pension continuait à lui être payée, et où bientôt il porta le titre de *résident des Etats de Hollande* à Bâle<sup>1</sup>.

Il était encore à Bâle lors de la mort de son frère Paul (13 avril 1710); mais dès lors je ne sais plus rien ni de lui<sup>2</sup>, ni de sa femme<sup>3</sup>, ni d'une de leurs deux filles, savoir :

8. b) **Eléonore Reboulet**, qui était je pense la cadette, et qui figurait comme marraine à un baptême célébré le 15 juillet 1708.

8. a) L'autre fille, que je crois l'aînée, s'appelait **Marie-Adrienne Reboulet**; elle figure une première fois comme marraine le 12 mai 1707; puis de nouveau le 28 août 1712, mais cette fois sous le nom de *Madame Marie Mangold, la jeune, née Reboulet*; elle avait épousé, le 11 mai 1711, M. *Pierre Mangold*, docteur en médecine et en droit, conseiller aulique de son altesse le margrave de Bade-Dourlach, et qualifié plus tard du titre de comte palatin<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Dans son oraison funèbre de P. Reboulet, *Iselin* explique la présence de D. Reboulet à Bâle par des raisons de santé; il ne pouvait plus exercer le ministère.

<sup>2</sup> Si ce n'est que, par acte signé à Bâle le 19 avril 1710, il renonçait en faveur de sa sœur Marie à sa propre part d'héritage dans la succession de leur frère Paul.

<sup>3</sup> Elle figure encore comme marraine le 29 juin 1710.

<sup>4</sup> Le père du D<sup>r</sup> Mangold était pasteur à Bâle (archidiacre à la cathédrale), et

Bien des années après, veuve, âgée et infirme, elle revint se fixer à *Bâle*, y « menant une vie édifiante et exemplaire » (Protocole du Consistoire, en 1760, t. III, p. 179 et 207), et vivant d'une pension que lui faisait le margrave et d'une autre que l'église française lui alloua, comme nièce d'un de ses pasteurs. Elle mourut enfin à *Bâle*, le 10 mai 1779, « âgée de nonante-cinq ans neuf mois et neuf jours » (Registre mortuaire de l'église française de *Bâle*, t. II, p. 28<sup>1</sup>).

Quant aux deux filles de Pierre Reboulet, dont l'existence m'est connue, ce sont :

9. **Marie Reboulet**, née le 18 janvier 1637<sup>2</sup> ; elle fut la fidèle compagne de son père (*Bulletin*, 28, p. 464 ; Arnaud, II, 41), après la mort duquel elle fut mise en prison, mais réussit à se faire libérer en 1688, année où elle se réfugia à *Genève*, d'où bientôt elle rejoignit à *Zurich* son frère Paul (*Bulletin*, t. 12, p. 442 sq.). Avec lui aussi elle s'établit à *Bâle*, où elle mourut le 20 janvier 1716, « ayant accompli sa septante-neuvième année deux jours avant sa mort. » (Registre mortuaire de l'église française t. I.) Elle fut enterrée dans le temple de l'église française (ancien temple des Dominicains), dans la même tombe où reposait son frère Paul.

10. . . . . **Reboulet**, sœur de la précédente, avait épousé *Jean Sibleyras* ; mais elle paraît être morte avant que ce dernier vînt se réfugier à *Zurich* (avril 1686 à janvier 1687), d'où il se rendit en Allemagne.

11. J'ajoute enfin qu'un **François-Louis de Reboulet**, de Privas, en Vivarais, officier en Hollande, fut naturalisé sujet du roi de Prusse, à Neuchâtel le 21 décembre 1711. (*Bulletin*, t. 11, p. 473 ; Arnaud, II, 368.) Il était sans doute de la famille des précédents, mais je ne sais quelle place lui allouer généalogiquement. Remarquons que, dans la nécrologie de Paul Reboulet (Archives son grand-père, Pierre Raillard, avait été ancien de l'église française. — A cette époque le margrave de Bade habitait souvent *Bâle*, où il avait un palais ; lui, sa famille et ses gens figurent à réitérées fois dans le registre des baptêmes comme parrains ou marraines. — Voyez sur Mangold la notice de Herzog, *Adumbratio*, p. 112-114.

<sup>1</sup> Malgré sa précision cette indication doit faire une erreur de dix ans ; elle mettrait sa naissance au 1<sup>er</sup> août 1683, ce qui est inconciliable avec les dates de la vie de son père. Herzog (*Adumbratio*, p. 114), qui donne à M<sup>me</sup> Mangold 86 ans au moment de sa mort, ce qui la fait naître en 1693, doit être dans le vrai.

<sup>2</sup> Date que je déduis du registre mortuaire cité plus bas.

de l'église française de Bâle. Portefeuille N° 2, pièce 58), il est dit : « Il descend d'une famille très considérable et qui jouit de titres de noblesse depuis fort longtemps. » Aussi ai-je vu une signature du pasteur Daniel, et une de sa sœur Marie où ils écrivaient *de Reboulet*.

Un **Etienne de Reboulet**, sieur **des Fonts** (en Vivarais), avait été autrefois page de Lesdiguières, sous lequel il servait en 1626. (Arnaud, I, 314.) Il retourna sans doute au catholicisme à l'exemple du connétable. **Jean de Reboulet**, sieur de Durbilhac, demeurant à Lamastre en Vivarais, et s'y signalant par son zèle catholique en 1739, descendait peut-être de cette branche. (Arnaud, *Scènes du désert*, p. 128.)

Les Reboulet de Provence (primitivement de Toulouse), ne semblent pas parents de ceux du Vivarais; c'est aux premiers qu'appartenait l'historien catholique **Simon Reboulet** né en 1687 à Avignon, où il est mort en 1752.

---